

## Fonds immobilier

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'état des projets financés par le fonds immobilier et sur les besoins estimatifs du fonds pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2000 au 31 mai 2001 ;<sup>1</sup>

Reconnaissant que certaines estimations doivent nécessairement demeurer provisoires ;

1. AUTORISE le financement par le fonds immobilier des dépenses indiquées dans la section III du rapport du Directeur général, pour un coût estimatif de US \$3 583 000 ;
2. VIRE du compte pour les recettes occasionnelles au fonds immobilier un montant de US \$2 141 721.

Septième séance plénière, 19 mai 2000  
A53/VR/7

= = =

---

<sup>1</sup> Voir document EB105/2000/REC/1, annexe 4.